

Missions des IAN

Éducation aux médias et à l'information

Contexte

Les IAN contribuent à porter au niveau académique, pour leur discipline ou enseignement, les orientations de la stratégie nationale de développement des usages du numérique éducatif.

Ils constituent un relais essentiel pour la DNE auprès des [délégués académiques au numérique](#) (DAN) et des inspecteurs académiques, inspecteurs pédagogiques régionaux.

La création d'un [réseau de IAN en éducation aux médias et à l'information \(EMI\)](#) a été formulée dans la note de cadrage de la **proposition 12** (« [Développer la citoyenneté numérique et renforcer l'éducation aux médias et à l'information en s'appuyant sur le CLEMI](#) »), qui a été retenue à la suite des [États généraux du numérique](#).

Cet enseignement est l'objet depuis un an de plusieurs publications et mesures destinées à renforcer l'EMI et à développer la citoyenneté numérique :

- le **rapport du Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN)** (mars 2021) [Éduquer à l'esprit critique - Bases théoriques et indications pratiques pour l'enseignement et la formation](#) ;
- la remise au ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de deux rapports (juillet 2021) : le **rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR)**, intitulé [Développement de l'esprit critique chez les élèves](#), et le **rapport du groupe d'experts piloté par le CLEMI**, intitulé [Renforcer l'éducation aux médias et à l'information et la citoyenneté numérique](#) ;
- les séminaires organisés dans le cadre du **Plan national de formation** [Éducation aux médias et à l'information, ambitions et pilotage](#) (mars 2021) et [Éduquer aux médias et à l'information pour former des citoyens](#) (janvier 2022) ;
- la publication du **vademecum** [Éducation aux médias et à l'information](#) (janvier 2022) ;
- la **circulaire du 24 janvier 2022** publiée dans le Bulletin officiel n° 4 du 27 janvier 2022, « [Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information](#) » ;
- **l'appel à projets** [Une webradio, un parrain](#) (mars 2022).

Périmètre

L'Éducation aux médias et à l'information (EMI) est un enseignement transversal visant l'acquisition de compétences de recherche, de lecture, d'évaluation, d'écriture et d'usage citoyen et éthique de l'information, quel que soit le type de données et de support dans un contexte qui est désormais celui d'une convergence technologique, médiatique et numérique.

Le champ sémantique vaste et diversifié de l'EMI recouvre de multiples enjeux rappelés dans le vademecum [Éducation aux médias et à l'information](#), notamment :

- **les enjeux économiques et industriels** : tissu industriel du numérique, empreinte environnementale, économie des médias, construction de l'information ;
- **les enjeux politiques et sociaux** : liberté d'expression, droit à l'information et droit de l'information, critique ou résistance numériques, communautés virtuelles, inclusion ou exclusion numériques, métavers ;
- **les enjeux cognitifs** : design de l'attention, biais cognitifs et algorithmiques, recherche, traitement et évaluation de l'information, validation et distribution des savoirs ;
- **les enjeux éthiques** : traçabilité des données, droit à l'oubli, diffusion et consolidation de stéréotypes, cyberviolences, mésinformation et désinformation, falsification audiovisuelle, luttes idéologiques.

Missions

Le IAN EMI exerce ses missions sous la double tutelle du DAN et des corps d'inspection académiques.

Il contribue à faire émerger les points de convergence des différents enseignements et disciplines mobilisés et relaie, au sein de son académie, les orientations de la stratégie nationale pour le développement des usages du numérique éducatif, dans le champ de l'EMI, en lien avec le pilotage du Bureau de l'accompagnement des usages et de l'expérience utilisateur de la direction du numérique pour l'Éducation (DNE-TN3).

Dans l'académie,

- En lien avec le référent académique EMI, le référent DRANE Usages responsables et le CLEMI, il exerce et relaie une veille pédagogique et technologique transversale sur les ressources et projets relevant de l'EMI ;
- Il repère des pratiques au sein de l'académie, et les partage sur un espace dédié à l'EMI sur le portail académique ; il peut gérer et animer un compte Twitter EMI dédié ;
- Il participe à la réflexion académique dans le cadre des appels à projets pour les Travaux académiques mutualisés (TRaAM - [Travaux académiques mutualisés](#)) et en valorise au niveau académique les séquences EMI expérimentées ;

Il échange avec la DRANE et les autres personnels et partenaires par l'intermédiaire de son adresse académique, de l'espace Tribu dédié et de la liste de diffusion (liste.ian@ac-martinique.fr)

Au national, ses missions consistent à :

- participer aux travaux du réseau national IAN EMI (séminaire annuel, rapport d'activités, PNF) ;
- rendre compte aux experts référents de la DNE des initiatives locales et académiques ;
- contribuer à la rédaction des lettres ÉduNum EMI
- participer à la co-élaboration de parcours de formation sur la plateforme [M@gistère](#) ;
- promouvoir les thématiques portées par la DNE dont les [communs numériques](#).

Indemnisation

La mission fera l'objet d'une indemnisation sous forme d'1 IMP au taux plein (taux 3). La mission n'étant pas obligatoirement réalisée sur l'ensemble de l'année scolaire, l'indemnité sera versée après service fait. Un bilan des actions effectuées sera adressé au référent académique EMI et au Délégué Régional au numérique pour l'éducation pour la fin du mois de mai 2023.